FÉDÉRAL

11 • transparence de l'ARLA

revendication novembre 2020

Que toutes les études utilisées lors de l'évaluation et l'homologation des pesticides soient rendues publiques.



La différence entre avoir la foi et un processus scientifique réside dans le fait que lors d'un processus scientifique, une autre personne peut analyser les données, mener les mêmes expériences selon les mêmes protocoles et valider les conclusions. Avoir la foi, c'est faire confiance à une autorité supérieure.

Actuellement, le processus d'homologation des pesticides - très opaque - révèle plus du domaine de la foi : on nous assure que les études nécessaires ont été réalisées et qu'elles sont parvenues à des résultats satisfaisants.

On ne peut pas analyser les données fournies par l'industrie car le gouvernement a décrété qu'elles étaient catégorisées comme des secrets industriels. Le gouvernement doit placer le droit des citoyens à un environnement sain au-dessus du droit des industriels.



FÉDÉRAL

En considérant que l'ARLA se vante d'avoir un processus scientifique, il est primordial de favoriser le partage des données et la révision par les pairs.

Cette revendication n'a rien de révolutionnaire.

En 2014, Santé Canada (le ministère qui supervise l'ARLA) a entériné la « Loi de Vanessa » (Loi modifiant la loi sur les aliments et la drogue) faisant en sorte que tous les documents ayant servi à l'évaluation de nouveaux médicaments tombent dans le domaine public et que ceux ayant servi à l'homologation de médicaments avant le passage de cette loi soient rendus accessibles grâce à une demande d'information.

Ce même changement pour le cas des pesticides permettrait à tous les scientifiques d'avoir accès aux informations et de suggérer plus aisément des ajustements pour une utilisation judicieuse de ces produits chimiques.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Ailleurs dans le monde, on est plus en avance sur ce sujet. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

qui l'a fait

Dès 2022, l'Europe rendra publique les documents servant à l'homologation des pesticides. Santé Canada rend déjà disponible les documents servant à l'homologation des médicaments.

les positionnements à la CAPERN

- La professeure Maryse Bouchard, le professeur Marc-André Verner et le doctorant Patrick
- O Ntantu Nkinsa au département de santé environnementale et de santé au travail de
- <u>l'Université de Montréal</u>
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- Vigilance OGM